

Retraites : les partenaires sociaux réunis pour évaluer le coût d'un décalage de 62 à 64 ans

« Comment ne pas payer au prix fort le recul de l'âge de départ à la retraite », titre **Les Echos**, alors que les partenaires sociaux débattent, demain, des coûts collatéraux d'un report de 62 à 64 ans de l'âge d'ouverture des droits. Un tiers des économies engendrées pourrait être dépensé en nouvelles prestations chômage, invalidité ou maladie. « La question n'est plus, est-ce qu'on va travailler plus longtemps, mais comment on va faire », reconnaît-on au sein du gouvernement. A la demande de la CFDT, le COR s'est penché sur les coûts cachés. Le passage de 60 à 62 ans a certes permis de réaliser des milliards d'euros d'économies chaque année mais ce rendement décroît avec le temps et il existe des effets de bord mal mesurés sur le chômage ou la maladie. Pour Frédéric Sève (CFDT), c'est une preuve que « les mesures d'âge ne rapportent pas énormément à court terme et ont des effets négatifs ». Après ces travaux, estime-t-il, « on ne pourra pas nous faire un chantage et dire qu'il est nécessaire de décaler l'âge vite et fort pour équilibrer les comptes. S'il y a urgence, il est plus efficace de désindexer les pensions ou d'augmenter les cotisations ! » Au sein du gouvernement, on retient au contraire qu'un recul de l'âge permettrait des économies importantes, même si elles seraient minorées par de nouvelles dépenses sociales. « Contrairement à ce que dit l'OFCE, le consensus des économistes indique que l'augmentation de l'âge de départ entraînerait une hausse de la population active et de l'emploi », plaide une source ministérielle. Il a notamment été demandé aux administrations centrales d'estimer les effets de bord d'une réforme théorique et l'addition totale serait de 4,9 milliards. « Si rien n'est fait, un tiers de ce que rapporterait le relèvement de l'âge induirait des dépenses nouvelles », note-t-on au gouvernement, « mais il y aura aussi des rentrées supplémentaires de cotisations, et il peut y avoir des mesures d'accompagnement ». Au sein du gouvernement, cela signifie qu'une mesure d'âge est tout à fait acceptable si l'on planche sur les transitions emploi-retraite, les temps partiels en fin de carrière, la détection plus précoce de l'usure professionnelle, l'accès aux formations professionnelles et aux reconversions. (Les Echos, p.2)